



**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS  
POUR L'ÉLECTION PARTIELLE  
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE  
– SCRUTIN DU 16 JUIN 2016 –**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne mis en conformité avec la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur adoptés en conseil d'administration en sa séance du 28 mars 2014, tels que modifiés les 10 octobre 2014 et 22 janvier 2016,

**Vu** les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

**Vu** l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne de Mme Hélène Velasco-Graciet en conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 23 mars 2016,

**Vu** l'arrêté du 29 avril 2016 portant proclamation des résultats de l'élection du 28 avril 2016 des représentants des personnels au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne,

**Vu** la non attribution du 8<sup>ème</sup> siège à pourvoir au titre du collège enseignants-chercheurs, la seule liste candidate ayant obtenu plus de sièges qu'elle n'a présenté de candidates lors de l'élection déroulée le 28 avril 2016

**Vu** la nécessité d'organiser une élection partielle pour pourvoir le 8<sup>ème</sup> siège demeuré vacant au terme du scrutin du 28 avril 2016,

**Vu** l'arrêté du 19 mai 2016 portant organisation d'une élection partielle au conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (1 siège à pourvoir au sein du collège enseignants-chercheurs

**Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 16 juin 2016,

**PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS**

➤ Le procès-verbal susvisé fait apparaître les indications suivantes:

**1) - NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS ET TAUX DE PARTICIPATION:**

- Nombre de sièges à pourvoir: **1 siège.**
- Nombre total d'électeurs inscrits: 38
- Nombre total de votants: 13
- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 0
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 13
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 34%

**2) - ATTRIBUTION DU SIÈGE A POURVOIR:**

➤ Une seule candidature en présence:

- D'ANDREA Nicolas.



➤ Résultats:

Nom du Candidat	Nombre de voix obtenues
D'ANDREA Nicolas	13

**3) - EST PROCLAMÉ ÉLU AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE:**

- D'ANDREA Nicolas.

**TITRE V – PUBLICATION**

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication par tous moyens appropriés, et notamment par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne.

**TITRE VI – EXÉCUTION :**

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 17 juin 2016.

La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.